

Séjour : « PYRENEES DECOUVERTE »

Formalités nécessaires pour faire l'inscription

Ces documents sont à transmettre au moment de l'inscription		
1 fiche d'inscription	A demander à l'association ou téléchargeable sur ce site	
1 fiche sanitaire	A demander à l'association ou téléchargeable sur ce site	
2 photos d'identité récentes	Ces photos sont à coller sur les 2 fiches ci-dessus.	
1 acompte de 30 % du montant total du séjour (adhésion de 5 Euros comprise)	Vous pouvez régler cet acompte par chèque, virement, mandat.	
Bon CAF Attestation de Prise en Charge Financière	Si vous bénéficiez d'aides financières : les attestations originales doivent être jointes dès l'inscription.	

Formalités nécessaires au départ

N'ATTENDEZ PAS : PREPAREZ LE DOSSIER DES QUE POSSIBLE !!!

Ces documents seront à nous transmettre au plus tard 3 semaines avant le départ.		
Carte d'identité du participant Obligatoire pour la journée en Espagne	Demande à effectuer dès que possible à la mairie. La carte d'identité sera remise au directeur (ou à l'animateur responsable du car) le jour du départ.	
Une copie de la carte d'identité	Comme nous aurons la carte d'identité uniquement le jour du départ, nous avons besoin d'une copie de cette carte afin de pouvoir considérer que votre dossier est complet.	
Autorisation de Sortie du Territoire National Obligatoire pour la journée en Espagne	Demande à effectuer dès que possible auprès de votre mairie (<i>attention : certaines mairies ne délivrent cette autorisation que sur présentation de la carte d'identité !</i>)	
Carte européenne d'assurance maladie Obligatoire pour la journée en Espagne	Demande à effectuer dès que possible auprès de votre Caisse de Sécurité Sociale	
Certificat médical attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires	Visite chez votre médecin traitant (votre médecin peut remplir un seul certificat médical)	
Certificat médical attestant que votre enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport.		
Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques	Un modèle d'attestation vous sera adressé par l'association. Si l'enfant ne nage pas : fournir une attestation sur papier libre en mentionnant : NE SAIS PAS NAGER.	

POURQUOI CE DOSSIER ?

Tous ces documents assurent une bonne prise en charge de l'enfant : respect de la législation en vigueur, suivi santé, prise en charge par les assurances.